

Soutien à Patrick Saurin

Nous apportons tout notre soutien à Patrick Saurin, syndicaliste de SUD BPCE, militant du CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde) et du CAC (Collectif pour un audit citoyen de la dette publique). Employé de cette banque, il a été accusé par des responsables de celle-ci de tirer dans le dos de l'entreprise et de ne pas avoir d'éthique.

Le 14 mars dernier, Patrick Saurin est intervenu sur Europe 1 dans la matinale de Thomas Sotto (émission « la question qui fâche » de 7 h 15) consacrée aux dettes des collectivités locales et en particulier aux emprunts toxiques.
<http://www.europe1.fr/MediaCenter/Emissions/Vous-allez-tout-comprendre/Videos/Les-dettes-des-collectivites-1913809/>

Le 17 mars dernier, lors d'une réunion du COS (conseil d'orientation et de surveillance) de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France, Patrick Saurin, élu Sud BPCE représentant l'ensemble des salariés, a été violemment pris à partie par Didier Patault, Président du directoire, et par un membre du COS, élu du Val de Marne, représentant des SLE (sociétés locales d'épargne), qui s'est dit « bouleversé » après avoir entendu l'interview de notre camarade sur Europe 1.

Alors qu'il a décidé de ne pas vendre des prêts toxiques, ce qui lui a valu en 2004 de quitter le service des collectivités publiques dans lequel il travaillait depuis plus de 10 ans, il manquerait de morale en 2014, parce qu'il dénonce les agissements de toutes les banques qui ont commercialisé ce type d'emprunts et parce qu'il démonte les arguments infondés qu'elles apportent pour se défendre, elles qui ont pourtant prêté aux collectivités locales, aux hôpitaux et aux organismes de logement social, c'est-à-dire à nous tous, dans des conditions parfaitement immorales et illégales comme le confirme un grand nombre de décisions de justice.

Nous soutenons sa dénonciation de toutes les banques qui n'ont visé que leur profit et celui de leurs actionnaires, en oubliant leur obligation légale de ne pas spéculer avec les acteurs publics locaux. Enfin, nous affirmons que les prêts toxiques, issus de montages opaques et léonins, qui entraînent le paiement par les citoyens français d'intérêts financiers usuriers, représentent une dette illégale



<http://france.attac.org>



<http://audit-citoyen.org>



<http://cadtm.org>